

Sensibilisation Amiante

Le chef d'entreprise a l'obligation d'informer ses collaborateurs susceptibles d'être exposés à l'action d'agents cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction. Cette sensibilisation permet d'apporter des éléments probants pour ce faire.

OBJECTIFS :

Identifier le risque amiante

Responsable pédagogique

CONTENU DE LA FORMATION :

Identifier les matériaux pouvant contenir de l'amiante et les documents permettant le repérage de ces matériaux

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES :

Les techniques pédagogiques proposées privilégient l'interactivité au sein du groupe. Elles favorisent l'alternance entre temps de réflexion, échanges et apports théoriques.

MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ACQUIS :

Non concerné

SANCTION VISÉE :

Non concerné

MATÉRIEL :

En période de mesures sanitaires particulières, le stagiaire doit être muni de son propre masque adapté COVID-19.

RÉFÉRENCES :

Programme de formation établi par la société APF

PUBLIC CONCERNÉ ET PRÉREQUIS :

Toute personne désirant s'informer sur le risque amiante.

DURÉE, EFFECTIFS :

0,5 jour (soit 4 heures)
12 stagiaires/session

DOCUMENTS ADMINISTRATIFS :

Certificat de réalisation de la formation

QUALIFICATION DES INTERVENANTS :

Formateur attesté INRS / OPPBTP

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP :

Voir le bulletin d'inscription

TARIF ET DÉLAIS D'ACCÈS :

210 € HT

Emilie Marquet

